



ANONYMISATION DES PERSONNELS, UNE AVANCÉE EN DEMI-TEINTE

**PORTÉ ET DÉFENDU PAR L'UFAP
UNSa JUSTICE, LORS DU CSA AP
DU 12 FÉVRIER 2026 CE DISPOSITIF
RÉPOND À UNE EXIGENCE CLAIRE :**

Nous défendons une logique préventive, avec une anonymisation ouverte à tous les personnels pénitentiaires, tous corps et grades confondus.

L'UFAP UNSa Justice le répète, la nature même de nos métiers et nos missions exposent les pénitentiaires et leurs proches aux menaces et représailles, **la protection en amont est une nécessité.**

**OR LE TEXTE PROPOSÉ INSTAURE
UNE PROTECTION À DEUX VITESSES :**

- ▶ Une application quasi automatique, limitée aux structures disposant d'un QLCO.
- ▶ Pour les autres, il faudra prouver avoir été menacé ou agressé pour espérer en bénéficier.

Attendre que la menace se concrétise, c'est accepter que l'administration intervienne **quand il est déjà trop tard.**



LA SOCIÉTÉ ÉVOLUE. LES PROFILS DES DÉTENUS AUSSI.

L'UFAP UNSa Justice exige une anonymisation élargie à l'ensemble des personnels qui le souhaitent, sans condition.

NOUS CONTINUERONS À PORTER CE COMBAT.